

LA LOI MILITAIRE...

Il existait autrefois un petit jeu dont la règle consistait à ce que l'un des participants préférât une insanité que le suivant devait réfuter par l'énoncé d'une absurdité plus grande encore.

Sans doute les rapporteurs et les interpellateurs qui se sont succédés à la tribune de la Chambre sur le débat de la loi militaire devaient-ils être passés maîtres en genre de divertissement.

En vérité, à vouloir refuser de voir le problème en face, à vouloir refuser de considérer l'armée pour ce qu'elle est: une honte, un anachronisme et une dérision, les uns et les autres se sont couverts de ridicule.

Ridicule aggravé par l'hypocrisie de tous ces pipeurs de dés, dont aucun ne veut abaisser son jeu.

Ridicule du gouvernement qui dit ne pas vouloir d'une armée de métier (alors que le G^{al} de Gaulle l'a préconisée en toutes lettres, et ce que veut De Gaulle, Pompidou ne le veut-il pas?). Ridicule du gouvernement de camoufler ses brêmes alors que chacun sait que son but final est de rogner sur le budget de l'armée, comme sur toua les autres, hélas! pour s'offrir la vaniteuse inutilité d'une bombe atomique et d'une faiblesse de frappe.

Ridicule de l'opposition qui s'émeut d'une armée de métier qui pourrait être dirigée contre le peuple, comme si le rôle de toute armée - de métier ou non - n'était pas une menace entre les mains des gouvernants contre les travailleurs, comme si l'armée puisée dans les rangs du prolétariat n'était pas le plus beau tour de passe-passe qui se puisse imaginer, puisqu'il dresse le peuple face à lui-même après l'avoir châtré de tout esprit de révolte et de justice.

Un autre péril est à dénoncer dans tout le verbiage futile et sénile, dans cette querelle oiseuse entre conservateurs et socialistes repentis, aussi vidés de substances les uns que les autres. C'est cet appel à l'égalité des devoirs devant la loi.

Et là-dessus ces messieurs se sont mis d'accord, passant sous silence le récent statut sur l'objection de conscience, qui autorise (à quel prix!) certains hommes à se soustraire à l'égalité de l'absurdité et du crime.

En civilisant plus ou moins le service militaire, en admettant une certaine catégorie d'appelés à certains emplois utilitaires, ces messieurs ne prétendent-ils pas nous acheminer tout doucement vers l'abandon d'une loi, bien insuffisante sans doute, mais qui permet à un homme de refuser en bloc l'armée et son cortège?

Quand par hasard le code n'est pas l'ennemi du citoyen, c'est que le citoyen l'a imposé, et quand par extraordinaire l'application de la justice ne se fait pas contre l'individu c'est que l'individu s'est montré assez vigilant pour empêcher les tribunaux d'interpréter et en fin de compte d'annihiler ces conquêtes que les luttes du peuple avaient obtenues.

Il nous appartient de défendre les maigres correctifs que la loi apporte à ses immenses coercitions et, en l'occurrence, de ne pas permettre que le statut des objecteurs, pour lequel Lecoin a risqué sa vie, devienne une dérision.

Maurice LAISANT.
